



Communiqué de presse

Iloni, le 14 juillet 2012

Le Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte s'est réuni ce vendredi 13 juillet après-midi.

Depuis le lancement, en juin 2011, des travaux d'élaboration du plan de gestion avec les Journées du Parc sur le thème de l'avenir de la pêche à Mayotte, le Conseil de gestion, avec le soutien de l'équipe du Parc, mène un important travail de concertation pour déterminer les objectifs pour les quinze prochaines années, les principes d'action qui seront mis en œuvre pour les atteindre et les indicateurs qui seront utilisés pour évaluer les résultats.

La réunion de vendredi était une étape importante dans ce travail, puisque l'état d'avancement des travaux de chaque groupe thématique a été présenté afin que tous les membres du Conseil de gestion puissent faire part de leurs recommandations et observations. La participation a été remarquable, tant quantitativement, avec plus des deux-tiers des membres présents, que qualitativement, avec des échanges très constructifs, sur des thèmes aussi variés que la qualité de l'eau, la nécessité de disposer d'installations portuaires « propres », l'intérêt de l'algoculture, la nécessité de bien évaluer les retombées pour la population locale du développement de l'aquaculture, les possibilités d'amélioration des pratiques de mouillage des pêcheurs, l'articulation du plan de gestion avec la stratégie maritime de l'Océan Indien... Le Conseil de gestion a mesuré l'ampleur du travail restant à accomplir d'ici la fin de l'année 2012, échéance fixée pour l'approbation finale de son plan de gestion.

Le Conseil de gestion s'est félicité de l'appui technique apporté par l'Agence des aires marines protégées, qui a organisé début juin à Brest un séminaire de travail réunissant de nombreux experts, qui a permis d'explicitier les souhaits exprimés par les groupes de travail et d'identifier les protocoles techniques adaptés. Le Conseil de gestion souhaite que ce soutien se poursuive mais recommande que les experts soient plutôt invités à venir sur place à Mayotte, afin qu'ils prennent bien la mesure des spécificités de l'île.

Soucieux d'associer le plus largement possible la population mahoraise à l'élaboration de ce plan de gestion, le Conseil de gestion a incité l'équipe du Parc à poursuivre ses rencontres avec les Conseils municipaux et avec les villageois. Il a également décidé d'organiser en octobre prochain de nouvelles Journées du Parc sur le thème du plan de gestion. Des ateliers d'échanges et de travail ouverts à tous seront organisés sur chaque thématique traitée par le plan de gestion : connaissance, qualité de l'eau, pêche, aquaculture, tourisme et loisirs, activités traditionnelles, patrimoine naturel et éducation à l'environnement. Chacun pourra ainsi apporter son avis et sa contribution à l'élaboration du plan de gestion.

Le Conseil de gestion a échangé sur un autre point important concernant l'avenir de la pêche mahoraise. Alors que la rattachement de Mayotte vient d'être confirmé, les représentants des pêcheurs sont très inquiets quant à la prise en compte des particularités de Mayotte dans l'application de la future politique commune de la pêche. Le Président Maoulida Soula les a accompagnés en avril dernier en mission à Bruxelles et à Paris pour sensibiliser élus et administrations à la nécessité de permettre le développement et la modernisation de la flotte mahoraise, de l'accompagner financièrement, et de préserver un accès à des zones de pêche réservées aux navires immatriculés à Mayotte. En effet, la politique commune de la pêche tend exactement au contraire : diminution de la flotte et accès libre et gratuit de tous les navires européens aux eaux communautaires. Cette politique doit être adaptée pour les zones biogéographiquement sensibles comme Mayotte. Le Conseil de gestion du Parc veut garder la possibilité de réguler la pêche dans son périmètre afin de préserver une ressource vitale pour la population de Mayotte et d'imposer l'usage de techniques de pêche respectueuses de l'environnement.

Enfin, le Conseil de gestion a élu un nouveau vice-président, dans le collège des personnalités qualifiées, en remplacement de Mme Claire PUSINERI, qui a quitté le territoire. M. Eric BELLAIS, Directeur de l'école d'apprentissage maritime, a été élu à l'unanimité des suffrages exprimés. C'est donc un grand connaisseur et amoureux de Mayotte qui rejoint le Bureau du Parc et lui apportera une expertise particulièrement précieuse dans le domaine de la formation des jeunes aux métiers de la mer.